

A compter de 2020, il ne sera plus possible pour les organismes de créer de comptes à la place des professionnels de santé sur www.mondpc.fr, ni de les préinscrire aux actions de DPC

Vous **SEUL** pourrez effectuer votre demande d'inscription et de financement via votre compte personnel DPC

Médecin remplaçant thésé Médecin installé Médecin salarié de centre de santé Médecin salarié

N° adeli : N°RPPS (obligatoire)

Nom & prénom :

Adresse :

CP : Ville

Téléphone : Portable

Email :

Souhaite m'inscrire à :

	Titre du programme	lieu	dates
<input type="checkbox"/>	Jeune enfant : dépistage sensoriel, éducation et prévention alimentaire	13500 Martigues	Jeudi 26 mars 2020 Jeudi 2 avril 2020 Jeudi 9 avril 2020
<input type="checkbox"/>	Enfant avec trouble de la relation	06000 Nice	Mercredi 11 mars 2020 Mercredi 18 mars 2020 Mercredi 25 mars 2020
<input type="checkbox"/>	Enfant avec trouble de la relation	66000 Perpignan	Jeudi 2 avril 2020 Jeudi 14 mai 2020 Jeudi 18 juin 2020
<input type="checkbox"/>	Enfant avec trouble de la relation	62520 Le Touquet	Vendredi 11 septembre 2020 Vendredi 2 octobre 2020 Lundi 16 novembre 2020
<input type="checkbox"/>	Enfance en danger : De la maltraitance à l'obésité en passant par la nuisance des écrans	45000 ORLEANS	Jeudi 10 septembre 2020 Jeudi 8 octobre 2020 Jeudi 19 novembre 2020
<input type="checkbox"/>	Pathologies aiguës : ça lui fait mal et ça se voit ! - 3 jours	64100 BAYONNE	Vendredi 13 mars 2020 Vendredi 19 juin 2020 Vendredi 18 septembre 2020

Ces programmes proposés dans le cadre de l'ANDPC sont indemnisés sous réserve d'éligibilité et dans la limite du plafond alloué par l'ANDPC (21heures de formation)

Conditions d'inscription à un programme de DPC

Vous êtes médecin remplaçant thésé, médecin installé ou médecin salarié de centre de santé, merci de joindre :

- Un chèque de réservation de 250 € par programme à l'ordre de MG FORM

Ce chèque vous sera restitué à l'issue de la formation.

Il restera acquis à MG FORM à titre de dédommagement des frais engagés, en cas d'annulation de votre part (quel qu'en soit le motif) à moins de 10 jours calendaires avant la formation, ou en cas de non participation à la totalité de la formation.

Cette somme ferait alors l'objet d'un reçu fiscal.

Vous êtes médecin salarié hors centre de santé ?

Nos programme de DPC peuvent faire l'objet d'un financement par votre employeur. Merci de contacter le secrétariat de la région concernée.